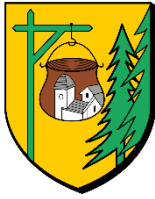


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20190506_06

Séance du 6 mai 2019

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 13

Date de la convocation :

29 avril 2019

Date d'affichage :

13 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absent excusé : Joël ALPY (procuration donnée à Pascale DUSSOUILLEZ).

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Ventes d'herbe pour l'année 2019

Sur proposition de la commission, les ventes d'herbe pour 2019 sont les suivantes, approuvées à l'unanimité par le conseil municipal :

- Parcelles ZA 80-81 (Petit-Villard) : Maxime FOURNY et Mathilde PICOT
- Parcelles ZC 44 (Seignettes), ZK 18 (Barbouillons), ZB 11 (Seigne des Seignaux) : Bertrand ROUSSEAUX
- Parcelle ZE 82, lot 1 (Prés Coulons) : Patrick ROUGET
- Parcelle ZE 82, lot 2 (Prés Coulons) : GAEC de la Sauge
- Parcelle ZE 67, lot 2, année impaire (Prés Coulons) : Gilles MELET
- Parcelle ZE 67, lot 1 (Prés Coulons) : GAEC des Normands
- Parcelles 161 ZH 43, 46, 47, 92, 95 (Communailles) : Julien RATTE

Pour les 2 lots du Sillet, M. le Maire rappelle que le lot n°2 (partie de la parcelle D 20) a été attribué lors de la précédente séance du GAEC de la Claive, seule demande reçue dans les délais. Un nouvel appel a été lancé et 2 demandes complémentaires ont été reçues : Patrick CLAUDET et Nicolas MAIRE, qui disposent tous deux du statut d'agriculteur (à titre secondaire) et souhaitent disposer du lot n°1 pour y faire pâturer des chevaux.

Le conseil municipal regrette de ne pas avoir précisé au préalable que ces lots étaient davantage destinés au pâturage de bovins et y remédiera pour les années suivantes. Il est donc procédé au tirage au sort pour l'attribution du lot n°1 sur les parcelles D 20 et ZZ 29 au Sillet. Après tirage au sort, le lot n°1 est attribué à Nicolas MAIRE dans les conditions prévues par la délibération de mars 2018.

M. Henri RATTE et M. Jérôme SERRETTE, intéressés par l'affaire, n'ont pas pris part au vote.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE